

Découvrez le nouveau prêt de réaccréditation en soins de santé.

Le Moulin offre désormais un taux d'intérêt exclusif aux professionnels formés à l'international dans les domaines de la santé réglementés. Relance ta carrière au Canada encore plus rapidement grâce au prêt de réaccréditation en soins de santé .

Le taux d'intérêt le plus bas du Moulin

4,45 %

taux fixe

Votre prêt allant jusqu'à 15 000 \$ peut vous aider à payer :

- Une formation et des cours d'accréditation de deux ans ou moins
- Les frais pour les examens d'accréditation et de qualification
- Les frais de subsistance pendant votre période d'étude
- L'évaluation des titres de compétences (ex. : WES, ICAS, IQAS ou MIFI)
- Les frais de déménagement pour l'emploi
- Les frais de déplacement pour cours ou examens
- Les livres, fournitures et matériel de cours
- Les frais d'adhésion à des associations professionnelles



Pour être admissible au prêt de réaccréditation en santé, vous devez :

- Résider au Canada en tant que résident permanent, candidat des provinces, citoyen canadien, personne protégée ou réfugié au sens de la Convention.
- Être un professionnel dans un domaine de la santé réglementé.

Consultez notre site web pour connaître tous les critères d'admissibilité.

Nos partenaires :

Canada  Québec 

Ontario  Alberta 
Government



Pour plus d'information contactez :
info@equipelemoulin.org

lemoulinmicrocredits.org